



LE SEPT-SORTAIS

Bulletin d'information – n° 12 Décembre 2007



LE MOT DU MAIRE

Sept- Sortaises, Sept- Sortais,

Pour ce dernier numéro 2007, les deux chantiers espérés depuis 2 ans sont terminés. Le transfert du secrétariat, financé entièrement par la commune, est opérationnel. L'Architecte et les entreprises ont fait un excellent travail.

Mme NOUAT, nous a quittés, le travail de secrétaire de mairie ne lui convenait pas. Mme GUEIT la remplace, déjà secrétaire dans une autre mairie. Le transfert d'un local à l'autre va lui créer beaucoup de travail, je lui souhaite persévérance et courage.

La 1^{ère} partie du Contrat triennal de voirie est achevé. Remercions la DDE et la Sté WIAME VRD pour la qualité, l'esthétique et l'intégration dans le paysage de cette voie piétonne qui apporte plus de sécurité pour les piétons et cyclistes.

La 2^{ème} partie du contrat concerne Fay le Bac, la rue du Fayet et la rue du Bac en partenariat avec la commune de Sammeron. L'étude est en cours et sa réalisation suivra dans les meilleurs délais.

Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année 2007 et pour 2008, Meilleurs Vœux de santé de bonheur pour vous-même et vos familles.

Directeur de la Publication : Robert ARNOULT

Rédaction : Anne-Marie DESBROUSSES, François ARNOULT, Laurent DE VISCH, Daniel SONNETTE.



INFOS et DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Jours et horaires d'ouverture de la MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 11 h 30

Tél. : 01 60 22 30 80

Fax : 01 60 22 29 79

email : mairie@sept-sortis.fr

NOTA :

La mairie sera fermée pendant les fêtes de fin d'année les jours suivants :

Samedi 22 décembre

Lundi 24 décembre

Jeudi 3 janvier

Vendredi 4 janvier

Inscriptions sur les LISTES ELECTORALES – 31 décembre – DELAI de RIGUEUR

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2007 - 12 h, délai de rigueur, pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

La mairie sera ouverte :

les 27, 28, 29 et 31 décembre 2007, le 5 janvier 2008 de 9 h à 12 h.

Présentez-vous au secrétariat, muni de votre carte nationale d'identité, de votre carte d'électeur et d'un justificatif de domicile (EDF, gaz, impôts fonciers...).

Dates à retenir :

Elections municipales le 9 mars 2008 et le 16 mars 2008.

Afin de mettre régulièrement à jour les listes électorales, nous remercions les personnes qui quitteront la commune de Sept-Sorts dans les jours ou mois à venir, de bien vouloir avertir la mairie afin de les radier de nos listes.

RECENSEMENT militaire

Les jeunes filles et garçons âgés de 16 ans et de nationalité française doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur date d'anniversaire, à la mairie.

Le recensement est obligatoire, il donne droit à la participation à la journée d'appel de préparation à la défense, inscriptions aux examens et concours, au permis auto et moto. Une attestation de recensement leur sera remise.

Se munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

DELIVRANCE de la Carte Nationale d'Identité – du Passeport biométrique

Pièces à fournir pour une CNI :

- 2 photos récentes et aux normes
- Une copie intégrale Acte Naissance
- Un justificatif domicile < 3 mois
- Livret de famille pour les mineurs
- Jugement de divorce ou de séparation
- Carte périmée ou à remplacer
- Certificat de nationalité française

Le mineur doit être accompagné d'un de ses parents – Présence de l'enfant obligatoire.

Pour un passeport biométrique : Adulte (validité 10 ans)

Mêmes pièces que pour une carte d'identité + les pièces suivantes :

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité
- Passeport périmé
- Timbre fiscal de 60 €

Mineur (validité 5 ans), passeport individuel. Les enfants ne figurent plus sur le passeport d'une tierce personne .

Mêmes pièces que pour une carte d'identité + les pièces suivantes :

- Si parents divorcés ou séparés : une lettre de l'autre parent autorisant l'établissement du passeport et une attestation comme quoi il n'a pas fait un passeport de son côté + copie recto-verso de sa carte d'identité.
- Gratuité jusque l'âge de 14 ans inclus.
- Timbre fiscal de 30 € à partir de 15 ans.

Présence des enfants obligatoire.

Important :

Si vous avez un voyage de prévu, vérifier la date de validité de vos papiers.

Pensez à les faire faire ou refaire suffisamment à l'avance car les délais peuvent être très longs surtout en période de vacances.

Vous pouvez désormais suivre l'état d'avancement de vos demandes sur le site internet de la Préfecture :

www.seine-et-marne.pref.gouv.fr où vous trouverez les réponses à plusieurs de vos questions.

CHIENS dangereux – Déclaration en mairie

Nous rappelons aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, l'obligation d'effectuer une déclaration en mairie (article L. 211-14 du code rural).

Tous les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure, lorsqu'ils circulent sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs, dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun.

Les personnes qui ne respecteraient pas la Loi sont passibles de sanctions pénales qui ont été renforcées de manière significative.

ENTRETIENS à la charge des particuliers et des entreprises

Obligation de couper ou d'émonder arbres et haies

Dans les cas où les arbres, haies, arbustes ou toute autre plantation situés sur un terrain privé peuvent constituer un désagrément ou un obstacle pour la circulation des véhicules ou des piétons sur la voie publique ou un danger pour la sécurité publique en général, le Maire peut exiger du propriétaire de couper ou d'émonder lesdits arbres, haies, arbustes ou plantations de façon à faire cesser l'empiètement ou le danger public (code rural art D 161-24).

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la

commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Obligation d'entretenir les trottoirs en hiver (art. L 2212-2 Code Collectivités Territoriales – Règlement sanitaire départemental)

- Veiller à ce que les gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales ne soient jamais obstruées.
- En cas de neige ou de gelée, **balayer** devant sa maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.
- En cas de verglas, **jeter du sable...**, devant son habitation.

Réforme du PERMIS de CONSTRUIRE

La réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur le 1^{er} octobre dernier.

Les nouveaux formulaires sont à la disposition des administrés sur internet, à ces adresses :

www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

www.urbanisme.equipement.gouv.fr

www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr

Les nouveaux formulaires offrent une meilleure garantie des délais d'instruction, grâce à un récépissé délivré dès le dépôt du dossier, indiquant ces derniers et les conditions dans lesquelles la demande pourra être modifiée. La réforme insiste également sur une plus grande responsabilité des constructeurs et de leurs architectes. Lors du dépôt de la demande, de nombreux éléments deviennent déclaratifs, et le service instructeur n'a pas à assurer de vérification préalable. La réforme modernise le régime du contrôle de la conformité des travaux à la fin du chantier.

Désormais, seules trois activités vont être contrôlées : la construction, l'aménagement et la destruction.

Afin de simplifier les demandes, des procédures ont été regroupées.

Il y a désormais le :

- **Permis de construire** (construction et travaux importants)
- **Permis d'aménager** (travaux d'aménagement d'envergure)
- **Permis de démolir**

- **La déclaration préalable** pour les constructions de petites tailles (entre 13 et 20 m² de shon), pour les murs d'une hauteur supérieure à 2 mètres, travaux de ravalement, les changements de destination sans travaux ...)

Un seul permis pour un projet prévoyant à la fois des aménagements, des constructions ou des démolitions.

Il n'y a plus aucune déclaration pour les constructions très petites ou temporaires, sauf prescriptions particulières au POS.

Les travaux de moindre importance exécutés sur une construction existante sont en principe dispensés de formalités.

Vous trouverez tous les renseignements sur les sites internet ou auprès de la mairie.

AUTORISATIONS soumises au droit de voirie

Dépôt de benne, dépôts de matériaux, échafaudage, abaissement de bordure de trottoir ...

Se renseigner en mairie avant d'entreprendre ces travaux d'emprise sur la voie publique.

ASSAINISSEMENT – Tout à l'égout

Obligation de raccordement : l'article L1331-1 du Code de la santé publique oblige les propriétaires des habitations d'une rue desservie par le réseau d'eaux usées à se raccorder.

Contactez la mairie ou la SAUR de la Ferté sous Jouarre – 01.60.24.43.11

Attention : NE PAS RACCORDER à ce réseau assainissement les eaux pluviales provenant des gouttières, des toitures ou des terrasses.

La conformité (obligatoire) de votre installation sera établie par la SAUR lors de travaux ou lors de la vente de votre habitation.



DECHETS – Déchetterie

Collecte des OM (bac gris)

Tous les lundis matin,

+ le jeudi de la mi-juin à la mi-septembre (village et ZI).

Collecte sélective (bac bleu) :

Tous les vendredis matin.

Sont acceptés : Papier, carton, emballages métalliques, bouteilles plastiques.

Refusés : polystyrène, mouchoirs papiers, barquettes salies, bouteilles grasses, boîtes salies, couches-culottes, flacons shampoing, gel douche...

Verre de couleur et incolore :

Containers sur le parking (près du lavoir) et à la ZAC (près d'Intermarché).

Collecte déchets verts (sacs)

Tous les mercredis

du 2 avril au 26 novembre 2008.

Les sacs seront remis tous les samedis à l'atelier de 11 h à 12 h à compter du 29 mars 2008.

Collecte des objets encombrants

Deux ramassages par an, en mars et en août.

Déchetterie de Jouarre

(ZI de la Croix de Mission)

Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mardi de 14 h à 18 h

Mercredi fermé

Jeudi de 14 h à 18 h

Vendredi fermé

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Dimanche de 9 h à 12 h

Pour tout renseignement : 01 60 24 75 70



INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de l'ECOLE DE MUSIQUE

Intercommunale du Pays Fertois

Inscriptions et renseignements :

Communauté de Communes du Pays Fertois, 22 avenue de Rebais à la Ferté Sous Jouarre au [01 60 61 13 63](tel:0160611363)

RETRAITE - CNAV

La CNAV met à disposition de ses assurés :

une plate-forme téléphonique au **0821 10 12 14** (0.12 € la minute) accessible de 8 h 30 à 17 h du lundi au vendredi (services offerts : information générale et individuelle, orientation vers les interlocuteurs ou les structures adaptées) un site internet www.retraite.cnnav.fr (nombreux services en ligne : visualisation du relevé de carrière, estimation du montant de retraite à compter de 54 ans, demande retraite...).

COMMUNIQUE de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie 77

Si vous êtes victime d'un accident qui engage la responsabilité d'une tierce personne (circulation, morsure d'animal, coups et blessures, ...) déclarez-le à votre Caisse d'Assurance Maladie :

Par courrier : CPAM de Seine et Marne – 77605 Marne la Vallée cedex 03

Par téléphone : 0 820 904 138 (0.118 euros/min)

Sur Internet : www.ameli.fr, rubrique **Votre Caisse** puis **Nos services**.

Informez votre professionnel de santé (médecin, kiné, pharmacien...) que vous le consultez suite à cet accident.

Votre déclaration permettra à votre Caisse d'Assurance Maladie de réclamer à la compagnie d'assurance de la personne responsable le remboursement de vos dépenses de santé.

NOUVEAU- CPAM 77

Vous pouvez désormais joindre la Caisse d'Assurance Maladie dès 8 h le matin. Pour leur téléphoner, choisissez le bon créneau horaire :

Faible affluence	De 8 h à 9 h 30	De 13 h 30 à 14 h 30
Moyenne affluence	De 11 h 30 à 13 h 30	De 16 h 30 à 17 h

SOS MEDECINS

Consultation médicale

Depuis le 2 janvier 2007, une consultation médicale est possible **au cabinet médical de SOS Médecins du Nord Seine et Marne, situé 35 rue des cordeliers à MEAUX.**

Du lundi au samedi, de 20 heures à minuit.

Les dimanches et jours fériés : de 8 h à minuit.

ASSEDIC-Maintenant c'est plus simple

Avec www.assedic.fr et **3949** l'Assédic facilite les démarches des demandeurs d'emploi.

ACIF – Centre Social Pays Fertois

17 rue de Rueil à la Ferté sous Jouarre

Tél. 01.60.22.19.19 / acif-dsl@wanadoo.fr

Le rendez-vous des parents :

Espace de discussions, de témoignages et d'écoute, tous les deux mois autour de différents thèmes sur lesquels les familles s'interrogent aujourd'hui.

Centre « ressources » :

6 postes informatiques, internet (accès aux droits uniquement), téléphone, fax, imprimante, documentation, presses quotidiennes et revues spécialisées à disposition du public **du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 17 h.**

TRANSPORTS –LIGNE 62

Nouveaux horaires depuis le 1^{er} décembre 2007 pour la Ligne 62 (Château-Thierry-La Ferté sous Jouarre-Chessy Marne la Vallée) – Renforcement de l'offre les jours de semaine et création de courses les samedis et dimanches. Les horaires sont affichés dans les abris bus et disponibles en mairie ou sur le site

www.marne-et-morin.fr – gare routière : 01 64 33 37 12

STOP PUB

L'ADEME et le Ministère de l'Environnement et du Développement durable ont édité des autocollants qui visent à réduire la réception de publicité dans les boîtes aux lettres.

Ces autocollants sont disponibles en mairie.

AIDE AUX PERSONNES

Télesurveillance

Quelques mots sur la téléalarme et la télesurveillance dans notre village.

La commune de Sept Sorts est adhérente au S I T T ; Syndicat Intercommunal de Téléalarme et Télesurveillance de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

Un système simple qui a pour but de permettre aux personnes âgées ou malades d'avoir la possibilité de rester à leur domicile **avec une demande d'assistance médicale permanente.**

Le principe : un transmetteur à déclencher par bouton ; une télécommande à porter autour du cou ou dans la poche ; un système d'interphonie qui permet de converser avec la Centrale d'écoute après envoi d'un appel.

Le coût est de 28 €/mois. Une aide financière, totale ou partielle, peut être obtenue par le Conseil Général en fonction des revenus de l'abonné ou avec l'A.P.A. **Renseignements et abonnement en mairie.**

Service Portage repas à domicile

Si vous êtes intéressés par la mise en place d'un service de repas à domicile, **merci de vous inscrire en mairie.** Le projet sera étudié en fonction du nombre de personnes inscrites.

EPICERIE SOCIALE

Association Coup de Pouce

Cette épicerie constitue un moyen de proposer à des familles en difficulté une aide alimentaire plus ou moins variée à prix réduit tout en les soutenant pour passer un cap difficile. Pour tout renseignement contacter la mairie (CCAS) ou le 01.60.22.19.19 (La Ferté).

Bilan 2006/2007 :

Sur l'ensemble des communes participantes, nous avons compté 99 bénéficiaires de l'épicerie sociale, d'octobre 2006 à octobre 2007, ce qui représente au total 13 157 € d'aide.

Nous remercions les collectivités participantes, la Communauté de Communes du Pays Fertois, ainsi que les banques et les bénévoles. Nous espérons pouvoir aider encore davantage en 2008.

MAITRISE de L'ENERGIE

Aides Régionales

Vous pouvez obtenir des subventions de la Région pour l'installation des équipements suivants :

- Chauffe-eau solaire
- Pompe à chaleur géothermale
- Capteurs solaires photovoltaïques

Taux d'aide :

La subvention de la Région peut aller jusqu'à 50 % du montant HT de la main-d'œuvre.

Montant maximal de l'aide : de 900 € à 1 500 € selon la nature de l'équipement.

Rappel vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt s'élevant à 50 % du montant du matériel. **Vous êtes intéressés ?**

Tél au 01.53.85.76.52

Dossiers téléchargeables sur

www.iledefrance.fr/aides/environnement

Plaquette disponible en mairie.

BOIS de CHAUFFAGE

Suite à l'avis distribué dans les boîtes aux lettres, huit personnes ont répondu favorablement pour l'acquisition de bois de chauffage. Nous les en remercions vivement.

Les lots ont été attribués par tirage au sort.

SCENES RURALES 2008

Spectacles à partager – Quelques dates

- **Théâtre à Saacy sur Marne :** dimanche 27 janvier à 17 h salle polyvalente

- **Théâtre à Sammeron :** Samedi 29 mars à 20h45, salle Henri Schuller

- **Théâtre et marionnettes à Dhuisy :** vendredi 4 et samedi 5 avril à 20h45, salle des fêtes

- **Théâtre à St Jean les Deux Jumeaux :** Samedi 17 mai à 20h45, salle des fêtes.

- **Danse et théâtre à Rebais :**

Vendredi 30 mai à 20h45 Foyer rural

Renseignements et réservations :

01.64.83.03.48 www.actart77.com

CONCOURS PHOTOS

L'office de Tourisme de Jouarre organise un **Concours Photos**

« **Couleurs d'Hiver au pays de la Meulière** »

du 15 décembre 2007 au 29 février 2008.

Renseignements et inscriptions :

Office de Tourisme **01 60 22 64 54**

www.tourisme-jouarre.com

LA SORTIE des ANCIENS

C'est sous un ciel clément qu'à eu lieu le samedi 29 septembre 2007, la traditionnelle sortie offerte par la commune aux habitants de notre village, âgées de 65 ans et plus, accompagnés des Elus.



Cette année, la destination était la visite des Caves de champagne de la Maison Mercier à Epernay, suivie d'un repas au Restaurant la Maison des Vignerons, située à Saint Imoges, à quelques kilomètres du lieu de notre visite.

Après un voyage en autocar, très agréable, nous avons été accueillis chaleureusement au Centre du Salon d'accueil des Champagnes Mercier.

Un film de quelques minutes nous a retracé l'histoire du champagne, ainsi que l'évolution d'Eugène MERCIER, créateur de cette maison.

Nous avons ensuite été dirigés vers un ascenseur « panoramique », qui nous a emmenés à 30 m sous terre. Là, il fait 10 ° et 90 % d'humidité tout au long des saisons.

Un petit train guidé au laser nous a fait découvrir quelques unes des 47 galeries de cette immense cave, creusées dans la craie sur un même niveau. Dans ce lieu sont assemblés et stockés les différents cépages, constituant le Champagne Mercier.

La visite s'est terminée par une dégustation.

Après le repas, au milieu des couleurs d'automne, nous avons regagné Sept-Sorts par la Vallée de la Marne.

BILAN DES CONTES FERTOIS

Dans le cadre de cette manifestation et grâce à la participation de la commune de Signy-Signets, nous ne pouvons qu'être désespérés par le désintérêt des Sept-Sortais. Séance du 7 octobre 2007 : 1 adulte de Sept-Sorts. Séance à Ussy : 1 adulte et un enfant.

Nous nous interrogeons sur la participation de la Municipalité en 2008. Merci encore à la Mairie de Signy-Signets pour son aide.

MEDAILLES d'HONNEUR du TRAVAIL

Samedi 8 décembre 2007, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont eu le plaisir de remettre *les diplômes d'honneur du Travail* à 4 administrés :

- * **Mme Mireille ADAO**, la Médaille d'Argent, pour 20 ans d'ancienneté
- * **Mme Christiane GASPARD**, la Médaille d'Or, pour 35 ans d'ancienneté
- * **M. Denis GASPARD**, 3 Médailles, de Vermeil pour 30 ans d'ancienneté, d'Or pour 35 ans et de Grand Or pour plus de 40 ans.
- * **M. Christian BOSCH**, Médaille d'Or pour 35 ans d'ancienneté.

Monsieur le Maire a chaleureusement félicité les bénéficiaires.

La réception s'est terminée par le verre de l'amitié.



SPECTACLE de NOEL

Mercredi 12 décembre 2007 dans la salle de la mairie, 35 enfants de la commune de 3 ans à 11 ans sont venus applaudir le Magicien ROMANO, ses deux lapins, sa colombe et ses étonnants tours de magie. Les enfants ont bien participé et garderont, nous l'espérons, de bons souvenirs de leur prestations en tant que magicien et magicienne !

Après le spectacle, ils ont pris un goûter et chanté quelques chansons, avant de repartir avec de bons chocolats de Noël.



L'ESPACE SECRETARIAT

Depuis la mi-novembre, quelques Septsortais ont déjà pu apprécier le nouveau secrétariat.

Nous l'avions souhaité agréable ; sa réalisation est claire, pratique et propose des volumes adaptés à tous pour un excellent accueil. Nous espérons que vous apprécierez ce nouvel espace communal.

Du mobilier supplémentaire va être installé dans les prochains jours afin d'apporter une fonctionnalité optimum.

La salle pour les Conseils Municipaux, les mariages, les élections et les diverses cérémonies reste dans l'ancienne bâtisse.



UN PEINTRE à SEPT-SORTS

Aquarelliste de renom, André Dignimont, né à Paris le 22 août 1891, (décédé en 1965), fils d'un négociant en vin, prenait plaisir à la belle saison à venir chez sa grand-mère Louise Dignimont qui vivait dans l'unique rue de notre village, 7 rue de la Mairie.

Après le collège, il séjourne 4 ans en Angleterre où il imprime sa personnalité artistique. A son retour en France, il s'inscrit à l'Académie Julian, il y affirme son originalité.

C'était un peintre de la grâce féminine, libertin et spirituel. Le genre léger qu'il arborait était à l'opposé de la peinture lourde de son époque (Toulouse-Lautrec).

De ce don, il en a fait usage dans des tableaux ou des dessins mais également dans la décoration de théâtre. Egalement grand illustrateur de publicité et de littérature (Colette, Mac Orlan, le Grand Meaulnes...). C'était un homme généreux sachant cultiver l'amitié. Sept-Sorts peut s'enorgueillir d'avoir côtoyé un artiste renommé.

